

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 16 septembre 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY (20h32), Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Jean-Louis CHOQUET (procuration à Bernard MARO), Catherine DUPONT (procuration à Sandra BUISSON)

Secrétaire de séance : Claude ROUSSET

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 27 août 2009.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2009 est adopté avec 1 abstention et 11 voix pour et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°4 – Régie des Remontées Mécaniques (n°70/2009)

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
605 – Autre immobilisation corporel (essieu Funiculaire)	2 700,00 €	
722 – Travaux en régie		2 700,00 €
Total	2 700,00 €	2 700,00 €
Exploitation	Dépenses	Recettes
2315 (040) – Travaux en régie	2 700,00 €	
2315 / op°126 – Grande visite RM	-2 700,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°4 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget Communal (n°71/2009) – (20h32)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

Investissement	Dépenses	Recettes
2031 / op° 144 – Étude Mille Club et Cure	-30 000,00 €	
2031 / op° 157 – Étude Cheminement Chourère	-20 000,00 €	
2031 / op° 161 – Étude cheminement Vials	-11 000,00 €	
2128 / op° 155 – Signalétique	15 000,00 €	
2183 / op° 126 – Matériel informatique	5 000,00 €	
2313 / op° 146 – Camping	41 000,00 €	
2315 / op° 130 – Travaux d'ER et d'Éclairage Public	25 000,00 €	
10222 – FCTVA		25 000,00 €
Total	25 000,00 €	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Congrès des Maires 2009 (n°72/2009)**

Monsieur le Maire rappelle que les 4 adjoints et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 17 au 19 novembre 2009.

Il demande à ce que l'inscription au Congrès des 5 élus, les frais de transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre du Congrès des Maires 2009 :

- ✓ La commune prendra en charge, les frais d'inscription des 5 élus qui s'y rendront,
- ✓ La commune remboursera, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement des 5 élus,

Le Maire établira des ordres de mission pour permettre à ses Adjoints d'obtenir une autorisation d'absence professionnelle pour exécution de mandat électif.

➤ **Demande d'aide financière du collège du Grésivaudan pour l'achat de matériel pour les formations de secourisme (n°73/2009)**

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière du collège du Grésivaudan pour l'achat de matériel de formation au secourisme pour les élèves.

Il précise que 3 de leurs élèves sont domiciliés sur Saint Hilaire et que de ce fait le collège demande une participation de 0.37% de 2340€ soit 9.36 €

Madame ROUSSET souligne qu'elle ne trouve pas normal que des élèves puissent choisir de ne pas aller dans le collège de secteur dont ils dépendent, et que de son point de vue le seul collège à favoriser est celui de secteur.

Monsieur le Maire souligne qu'il trouve improductif de solliciter une aide d'un tel montant qui reviendra finalement plus cher à ne serait-ce qu'encaisser par le collège (sans compter ce que cela va coûter en frais de gestion pour la commune de le verser).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 voie pour, 2 abstentions et 9 voies contre, de ne pas accorder cette subvention au collège du Grésivaudan.

➤ **Demandes de subventions des organismes extérieurs à la commune (n°74/2009)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 mai 2008 décidant de la méthodologie de traitement des demandes de subventions d'organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'une décision de refus de principe pour des demandes d'organismes "extérieurs" est désormais la règle. Toutefois, les élus seront informés des demandes reçues et chacun d'eux sera donc à même de demander l'inscription de l'une de ces demandes à l'ordre du jour du conseil suivant.

➤ **Avis du Conseil Municipal concernant la décharge de responsabilité du régisseur de recettes des Remontées Mécaniques suite au vol de la Caisse du Funiculaire (n°75/2009)**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 1977 créant la régie de recettes de la régie des Remontées Mécaniques,

Vu l'arrêté du Maire n°01/2009 en date du 5 janvier 2009, nommant Christophe MARTINET régisseur de recettes de la Régie des Remontées Mécaniques,

Vu la plainte pour vol déposée en Gendarmerie le 31 août 2009 à 9h20 par Christophe MARTINET,

Monsieur le Maire expose qu'un vol avec effraction a eu lieu à la gare basse du Funiculaire dans la nuit du 30 au 31 août 2009.

Seul le fond de caisse qui se trouvait rangé au coffre a été dérobé sous la menace pour obtenir les codes de celui-ci.

Compte tenu des circonstances du vol, le Maire propose de décharger de responsabilité le régisseur qui avait respecté les consignes de sécurité pour la conservation des fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de décharger de responsabilité le régisseur de la régie de recettes des Remontées Mécaniques concernant le vol ayant eu lieu dans la nuit du 30 au 31 août 2009.

➤ **Tarifs des Remontées Mécaniques 2009-2010 – complément (n°76/2009)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 mars dernier par laquelle les forfaits journées des remontées mécaniques ont été votés.

Il propose de voter les forfaits annuels comme suit :

<i>Forfaits</i>	<i>Pour mémoire Tarifs 2008/2009</i>	<i>Tarifs 2009/2010</i>
Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Adulte	118.00€	118.00€
Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Enfant	76.00€	76.00€
Annuel Adulte	89.00€	91.00€
Annuel Enfant série A	32.00€	33.00€
Annuel Enfant série B	56.00€	57.00€
Annuel Adulte Ski Club	95.00€	95.00€
Annuel Enfant Ski Club	65.00€	65.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des forfaits annuels comme exposé ci-dessus.

Le Maire rappelle que ces tarifs ne reflètent en rien le coût réel de ce service offert aux usagers. Il rappelle que cette politique tarifaire et le choix de conserver la station de ski sur Saint Hilaire pourraient être comparés à l'exploitation d'une piscine municipale qui n'atteint que très rarement l'équilibre.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

- ✓ *Avenant n°1 Lot n°3 – Charpente Halle du marché et abri poubelles des Margains (n°77/2009)*

Monsieur le Maire expose que la fixation des poteaux soutenant la future halle sur les plots bétons assurant son ancrage au sol, se fait pas l'intermédiaire de platines métalliques. Il se trouve que ces platines initialement prévues d'un bloc doivent être finalement fabriquées en 2 pièces distinctes, ce qui engendre un surcout.

Afin de ne pas ralentir le déroulement des travaux, qui jusqu'à présent se tiennent dans le planning initial, il semble indispensable de signer l'avenant qui permettra la réalisation de cette pièce supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 3 à l'entreprise Avenir Bois pour un montant total de 1 656,00 €HT.

Il est précisé que l'abri poubelles devrait conformément au planning être livré au 15 novembre 2009.

✓ ***Gare haute du Funiculaire – Comité de pilotage pour l'aménagement du Musée (n°78/2009)***

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel d'offre pour trouver un muséographe capable de réaliser le projet de musée de la gare haute du Funiculaire, une seule offre a été reçue.

Celle-ci étant conforme au cahier des charges et venant d'un prestataire ayant les références nécessaires, il a décidé en vertu de la délégation qu'il a reçu du Conseil Municipal (conformément à l'article L2122-22 alinéa 4 et à la délibération n°32/2008 du 27 mars 2008) d'attribuer le marché à Décalog pour un montant de 80 000 €HT (réalisation comprise).

Décalog va donc sur les 6 prochains mois travailler au projet et à sa réalisation. Les différentes étapes de l'élaboration du projet devront être suivies de près par un comité de pilotage. Compte tenu du délai très court pour ce genre d'opération, il serait bon que ce comité ait pouvoir de validation des différentes étapes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De nommer membre du comité de pilotage, Mesdames Sandra BUISSON et Martine LANGE (membre du conseil d'exploitation) ainsi que Messieurs Jean-Bernard ALLAN et Pierre BOISSELIER,
- De donner tous pouvoirs de décision au comité de pilotage quant à la validation des étapes du projet de musée et de sa réalisation dans la limite de l'enveloppe de 80 000,00 €HT,
- Que les autres membres du Conseil Municipal pourront, en fonction de leurs disponibilités, participer au comité de pilotage,
- Que l'ensemble du Conseil Municipal sera donc destinataire par mail des convocations et comptes-rendus du comité de pilotage.

La réception des travaux de la gare haute a eu lieu le 22 septembre dernier avec un certain nombre de réserves, concernant les finitions notamment. Toutefois, certains lots, insuffisamment avancés, n'ont pas pu être réceptionnés. La réception complémentaire est fixée au 6 octobre 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vertu de la délégation qu'il a reçu (conformément à l'article L2122-22 alinéa 5 et à la délibération n°32/2008 du 27 mars 2008) il a fixé à 1 000,00 €HT le montant du loyer du bail commercial du restaurant du Funiculaire.

✓ ***Aménagement du camping***

4 HLL ont pu être préparés et 3 ont été loués pour la Coupe Icare. 3 HLL sont encore à nettoyer et à équiper.

Les travaux sont quasiment terminés. Il reste essentiellement les plantations et la pose du mobilier extérieur (lampes, bancs, poubelles, panneaux, passerelle) et quelques finitions dans les sanitaires.

Concernant la gestion du camping, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué que la Régie des Remontées Mécaniques pourrait mettre à disposition de la Mairie du personnel afin d'assurer cette gestion et permettre ainsi que les potentiels bénéfiques puissent rester à la commune au sens large (budget communal et budget de la Régie des Remontées Mécaniques) plutôt que de confier la gestion et les potentiels bénéfiques à un privé.

Il rappelle que les recettes estimées du camping et des HLL devraient non seulement couvrir le montant de l'annuité d'emprunt et les frais de personnel mais également dégager du bénéfice.

Monsieur MARO souligne l'implication dont devront faire preuve les personnes chargées du camping. Monsieur le Maire expose qu'il pourrait être envisageable de proposer des temps non complets qui pourraient être complétés par l'exploitation d'une buvette et d'une épicerie (dont l'approvisionnement se ferait via le Petit Casino) à titre personnel.

A suivre.

✓ *Signalétique*

Monsieur MARO expose qu'un rendez-vous a eu lieu avec M. JACOB de la DDE concernant l'implantation des panneaux de plan de village aux entrées. Il se propose de nous faire une esquisse de plan d'aménagement pour l'entrée côté Saint Pancrasse. En effet, l'alvéole située avant le panneau d'entrée d'agglomération est un lieu qui pourrait être aménagé pour l'implantation du plan du village. Nous vous en reparlerons lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'est pas convaincu de l'utilité de ces panneaux d'entrées, car il lui semble que les usagers ont plus tendance, dans des villages comme le notre, à demander leur chemin aux passants qu'à lire un plan. Toutefois, la commission fera les propositions qu'elle estime nécessaires et le Conseil Municipal décidera en dernier ressort de leur réalisation ou non.

La commission avance dans sa réflexion et vous proposera sans doute prochainement la possibilité d'ajouter quelques lames sur les panneaux existants pour signaler les commerces non situés sur l'axe du CD30 et non signalés à ce jour. La question des commerces situés sur l'axe pose débat. Une négociation avec ces commerçants sera entamée pour recueillir leur accord de ne pas être signalés, étant largement visibles du CD30. A suivre.

Par ailleurs, les panneaux actuels situés aux intersections du Funiculaire et de la station de ski pourraient également être étoffés par des lames de "promotion".

En effet, Monsieur le Maire expose que la signalétique ne doit pas uniquement servir à orienter les gens dans le village mais qu'elle peut et doit à son sens, avoir un rôle de promotion du patrimoine communal ; pour amener les gens à découvrir une offre touristique dont ils n'avaient pas connaissance et les inciter à revenir pour en profiter.

✓ *Cimetière communal*

Suite à une visite sur place avec quelques élus, il a été constaté que le cimetière avait besoin d'entretien et de quelques travaux pour être plus accueillant.

Des réflexions sont en cours, de même que des courriers pour demander à certains détenteurs de concessions de couper des arbres qui envahissent et endommagent les concessions voisines.

✓ *Bâtiment de la Source*

Le changement des huisseries devrait se terminer la semaine prochaine.

Un appartement a été libéré. Il nous faut rapidement faire le point sur les éventuels travaux qui seraient nécessaires avant de le remettre en location.

✓ *Sortie du chemin des Vials sur le CD30*

Monsieur MARO rappelle qu'une esquisse de projet d'aménagement global allant du carrefour avec le chemin des Pistes à quasiment la sortie du village, avait été réalisée l'an dernier.

Ce projet d'envergure n'est pas réalisable actuellement en l'état d'autant que les finances nécessaires ne sont pas disponibles. Toutefois, la sortie des Vials doit être traitée pour améliorer la sécurité des riverains. M. JACOB de la DDE nous proposera également une esquisse d'aménagement qui devra être intégrable dans un futur aménagement plus global.

✓ *Fleurissement*

6 000 bulbes ont été commandés et seront plantés pour le printemps aux abords des écoles et devant la Mairie.

✓ *Achat de la sapinière du Bec Margain*

Monsieur le Maire rappelle que les propriétaires de la sapinière du Bec Margain sont vendeurs pour 65 000 €

L'estimation des domaines, elle, ne s'élève qu'à 23 000 €

Monsieur le Maire a bon espoir de trouver un terrain d'entente avec les propriétaires sur un prix intermédiaire.

Il souligne l'intérêt de l'achat de ces parcelles pour la commune et le potentiel d'aménagement touristique vert que cela pourrait apporter.

A suivre.

➤ **Réflexion sur les projets à venir (et demandes de subventions à anticiper)**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la précédente séance et liste les projets potentiels évoqués par l'assemblée.

- Aménagement du carrefour du Funiculaire et d'un cheminement piétons sur le Chemin du Funiculaire,
- Sécurisation du CD30
- Réalisation d'un parcours BMX
- Devenir du Mille Club
- Réaménagement de la Cure Cheminements piétonniers de la Chourère et du Chemin Vieux
- Salle multi-activité (via la CCG)

Il rappelle qu'il avait invité les élus motivés par ces thématiques à prendre chacun un dossier en charge de manière à faire établir une ébauche de projet et des coûts prévisionnels.

Il est à noter que le Territoire s'achemine à demander aux communes un programme de travaux sur 3 à 4 ans et que ce travail est essentiel si nous voulons pouvoir espérer bénéficier de subventions.

Il demande si certains élus se sont donc positionnés sur ces thématiques.

Monsieur MARO expose que le parcours BMX pourrait être envisagé sur le terrain de la sapinière du Bec Margain. Il est allé, avec le chef d'équipe technique, voir le parcours du Touvet pour se rendre compte de ce qui peut se faire.

IV) Questions diverses

➤ SISCO

Madame CHRISTOPHEL souligne que la rentrée s'est bien passée. Les effectifs de l'école élémentaire sont encore en augmentation alors que ceux de la maternelle stagnent avec une très légère tendance à la baisse.

Le dossier cantine reste une priorité du SISCO qui continue à travailler sur la question.

L'absence chronique et ininterrompue de M. Armand DUMONT, délégué au SISCO, depuis la réunion d'installation du nouveau conseil syndical, d'avril 2008 pose des problèmes. Il serait bon qu'il puisse être remplacé par un autre élu comme Mme Anne DOUADY qui se porte volontaire. Le SISCO nous tiendra informé de la nécessité du remplacement de M. DUMONT.

➤ CCAS

La sortie annuelle des anciens est en cours d'organisation.

Une aide sociale pour l'inscription d'enfants à des activités culturelles ou sportives a été allouée cette année pour les foyers dont le quotient familial était inférieur ou égal à 600€ Elle s'élève à 50% des frais d'inscription par enfant.

Quelques élus soulignent l'importance de rappeler aux agents du SISCO travaillant, pour certains, à temps non complet, qu'ils peuvent, pour certains, bénéficier du RSA.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Monsieur le Maire expose qu'il a fait un courrier à la CCG pour demander de lancer l'étude de faisabilité de la salle polyvalente. De même, un courrier au Conseil Général a été fait pour leur demander de l'aide financière pour ce projet.

Monsieur MONNOT expose que la commission jeunesse lance un diagnostic de l'offre sur le territoire. L'étude devrait être rendue le 9 novembre prochain et s'élève à 25 000 €

La commission des charges transférées a rendu son rapport. Saint Hilaire n'a pas de participation à verser. L'approbation de ce rapport sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Madame CHRISTOPHEL souligne les difficultés rencontrées pour la gestion des associations et la mise à disposition de locaux du fait du temps de réaction de la CCG qui n'est pas toujours en adéquation avec les besoins du terrain.

➤ **SIVOL**

Il devrait être absorbé par la CCG au 1^{er} janvier 2010 si tout se passe comme prévu. Un premier rendez-vous est planifié entre le Président du SIVOL et la CCG dès lundi 28 septembre 2009.

➤ **Gazette**

La prochaine Gazette paraîtra mi novembre.

Merci de faire passer vos articles à la rédaction avant le 25 octobre.

➤ **Absence de Monsieur le Maire**

Du 30 septembre au 5 octobre 2009.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 5 Novembre 2009 à 20h30.*

La séance est levée à 22h15.